

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1187

présenté par
Mme Zannier et M. Borowczyk

ARTICLE 40

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.